

1. OFFICE D'ORGANISATION (OORG)

Réformes de l'État

En tant qu'entité responsable du programme, les travaux de l'OORG durant l'année écoulée ont été marqués en grande partie par les différents projets découlant du programme des réformes de l'État. La validation des conceptions par le Conseil d'Etat en début d'année a permis de concrétiser la démarche et de lancer les travaux de spécification technique. En parallèle, des séances d'information ont permis d'expliquer et d'échanger avec les collaboratrices et les collaborateurs autour des projets de Réformes.

Divers éléments concrets ont été réalisés :

- un projet pilote avec le CPLN a permis de mettre en valeur les nouveaux processus en matière d'achat et de gestion de l'économat ;
- pour le domaine du secondaire II, un projet de clarification de la gestion des enseignants a été lancé ;
- un projet de centralisation de l'entretien des bâtiments a été lancé avec le service des bâtiments ;
- dans le cadre du projet GEM-light, seize services ont conclu un accord sur les objectifs avec leur département et six nouveaux services ont commencé la démarche d'introduction de ce nouveau système de gestion ;
- les services centraux ont de leur côté défini un catalogue commun de prestations et signé une charte qui manifeste leur orientation usagers ;
- le service financier a initié une optimisation de son organisation afin de répondre aux exigences du programme des Réformes ;
- au niveau du nouveau système SAP, le nouvel outil de budgétisation a été développé ;
- dans le cadre de l'accueil aux usagers, un inventaire des prestations à fournir par le guichet unique a été établi par la Chancellerie;
- une conception évolutive de la gouvernance des partenariats a été validée par le Conseil d'État et un rapport d'information sera transmis au Grand Conseil au printemps 2017.

C'est dans le cadre de la commission de gestion (COGES), qui accompagne le programme des réformes, qu'un rapport d'information sur l'avancement des travaux a été discuté et approfondi. Cela a notamment permis d'adapter le décret concernant les Réformes de l'État à l'évolution du programme.

Exploitation de l'OORG

Dans le cadre des tâches courantes, l'OORG a continué de soutenir et de conseiller les services dans le cadre de sa fonction de centre de compétences dans les domaines suivants :

- gestion de projets ;
- systèmes de gestion ;
- contrats de prestations ;
- processus ;
- mobilité.